

FICHE DE POSTE

FONCTION : Agent de Police Municipale

DIRECTION / SERVICE : Police Municipale

SUPERIEUR HIERARCHIQUE DIRECT : Maire

LOCALISATION DU POSTE : Hôtel de Ville de Montsinéry-Tonnégrande

CONDITIONS STATUTAIRES

FILIERE : Sécurité

CATEGORIE : C

CADRES D'EMPLOIS : Agent de police municipale

GRADES : Gardien-Brigadier

TEMPS DE TRAVAIL : 35 heures par semaine.

Sous la responsabilité du Maire, du Responsable de la Police Municipale, du Secrétaire Général, le Policier Municipal assure les tâches de Police Judiciaire et de Police Administrative telle que définies par la loi. Il est à la disponibilité de la hiérarchie pour assurer le calme, la sécurité et veiller au respect du droit dans la commune. Il constitue également un lien direct entre les habitants et les services et est porteur d'initiatives dans le cadre de sa mission.

1. Missions et responsabilités :

Missions de police judiciaire

- Constate les crimes et délits
- Verbalise les infractions aux arrêtés du Maire
- Verbalise les infractions au Code de la route : contrôles routiers, dépistages d'alcoolémie, etc.
- Verbalise les infractions au Code de l'environnement : propreté des rues, affichage sauvage, etc.
- Verbalise les nuisances sonores
- Rédige et transmet les documents professionnels à chaque intervention

Missions de police administrative

- Assure la médiation et la prévention de la délinquance
- Assure la surveillance de quartiers et lieux publics
- Régule le stationnement
- Gère les foules lors des manifestations
- Gère les objets trouvés
- Assure la capture des chiens et animaux errants
- Gère la mise en fourrière des véhicules abandonnés
- Rédige et transmet les documents professionnels à chaque intervention

Moyens pouvant être mis à disposition :

- Uniforme et carte professionnelle
- Véhicule sérigraphié et aménagé
- Armes (aérosol de défense, etc.), matériel de protection, autres

2. Spécifications du poste

Horaires variables, possibilité de travail le week-end et la nuit

Port d'uniforme et permis de conduire obligatoires.

3. Positionnement hiérarchique

Supérieur hiérarchique direct : Maire et responsable de la police municipale ainsi que le Procureur de la République pour les missions de police judiciaire.

4. Relations internes et externes

Internes :

- Collabore avec les agents de la collectivité,
- Échange des informations avec l'autorité territoriale (Maire) et le DGS/secrétaire général

Externes :

- Relations quotidiennes avec les usagers,
- Collaboration avec les forces de l'ordre (gendarmerie, police nationale)
- Ilotage à pieds ou à vélo.

5. Compétences requises pour le poste

Savoirs :

- Maîtrise du champ de compétences des différents acteurs de lutte contre l'insécurité (police municipale, gendarmerie, police nationale)
- Maîtrise des gestes d'urgence et de secours
- Connaissance, application et contrôle du pouvoir de police du Maire sur son territoire
- Connaissance des règles et procédures en matière de rédaction et de transmission des écrits professionnels (rapports, PV, etc.)
- Bonne condition physique

Savoir-faire :

- Rigueur
- Réactivité, notamment dans le cadre des situations d'urgence
- Polyvalence
- Disponibilité
- Respect de la déontologie
- Sens du service public

Savoir-être :

- Discrétion

- Qualités relationnelles
- Maîtrise de soi
- Capacité d'écoute
- Capacité d'adaptation

Diplôme requis : Diplôme de niveau V

6. Conditions matérielles

Lieu de travail : Commune de Montsinéry-Tonnégrande

Offre sur emploi permanent.

7. Profil

Fortes qualités relationnelles, respect de la déontologie, sens des relations avec le public.